

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
PROCURATIONS : 5		

Séance du 29 MARS 2023

Date de la convocation
23 mars 2023

Date d'affichage
23 mars 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS
et le VINGT NEUF MARS

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoints,
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE
M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN -
Mme TEISSEYRE - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : Mme PILOZ - M. RINCK - Mme BOTTINI - M. ALLÉE - Mme TAILLEUX.

Absent : M. MOUTARD

Secrétaire de séance : Mme BERGER-SABATIER

2023 - 03 - 24

DEMANDE DE SUBVENTION

AU TITRE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN (P.V.D.)
(FONDS D'ETUDES CENTRE-VILLE ET VILLAGE ET BANQUE DES TERRITOIRES)

POUR UNE ETUDE COLORIMETRIQUE DE LA VILLE DE NYONS

RAPPORTEUSE : Mme Aurore AMOURDEDIEU

Vu la délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2021 approuvant l'adhésion au Programme National Petites Villes de Demain.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 mai 2021 approuvant l'adhésion au dispositif départemental Centre-Ville et Village.

Considérant, la volonté de la Commune de NYONS, en lien avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (U.D.A.P.), de réaliser une étude colorimétrique afin de mettre en place un nuancier qui sera ensuite annexé au document d'urbanisme.

Il est à rappeler que grâce à la convention d'adhésion signée avec le Conseil Départemental de la Drôme, la Commune de NYONS peut bénéficier d'un financement (Centre-Ville et Village et Banque des Territoires) permettant à la Mairie de réaliser des études pré-opérationnelles/de faisabilité dans le cadre du projet de revitalisation Petites Villes de Demain.

La municipalité a intégré l'amélioration du cadre de vie et la mise en valeur du patrimoine comme un volet important de sa politique de redynamisation du centre-bourg. En lien avec les avis de l'UDAP pour les travaux de rénovation, la commune souhaite davantage s'impliquer dans la définition de ses objectifs de valorisation et mettre en place des outils correspondants. Si le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) récent fixe des règles pour délivrer les autorisations d'urbanisme et que l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France intervient sur la majeure partie du centre historique (site inscrit, rayon de 500 m des 2 monuments historiques), la mise en place de supports pédagogiques d'accompagnement des pétitionnaires constituera un bon complément au volet réglementaire. Ainsi, la commune souhaite mettre en place un nuancier qui sera ensuite annexé au document d'urbanisme.

.../...

Le plan de financement du projet d'étude est établi comme suit :

Le montant de la mission globale s'élève à 7 200,00 € HT avec une TVA à 20% soit 8 640,00 € TTC réparti ainsi :

- 50,00 % Centre-Ville et Village (PVD) soit 3 600,00 € HT soit 4 320,00 € TTC
- 30,00 % Banque des Territoires (PVD) soit 2 160,00 € HT soit 2 592,00 € TTC
- 20,00 % Commune de Nyons soit 1 440,00 € HT soit 1 728,00 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à hauteur de 80% du montant de l'étude auprès du Conseil Départemental de la Drôme au titre du programme P.V.D. (fonds d'études Centre-Ville et Village et Banque des Territoires) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

